

Animateur :	Laurent Fouché
Membres présents :	MM. Patrick Bourabier, Philippe Brandy Jean Guillen, Bruno Renon
Membre excusé :	Mme Véronique Autexier
Membre invité :	Néant
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n°2 du 21/07/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Homologation des poules D5 au titre de la saison 2022/2023

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des desideratas des clubs
- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence.

Validation du PV précédent

Le PV n° 02 de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification. ([LIEN](#))

Informations de l'animateur

La Commission des compétitions « séniors » informe les clubs que le Comité de direction du District (PV n°14 du 23 mai 2022) a validé le calendrier relatif à l'application du règlement financier pour le 3^{ème} relevé des clubs, et en demandant à la commission Compétitions Séniors d'appliquer les sanctions ad-hoc aux dates fixées.

De ce fait, les engagements et les compositions des poules, sont soumis au respect du règlement financier du District de football de la Charente au 15 Aout 2022. Cette information a été portée à la connaissance des clubs dans le mail du pôle compétitions du 04 juillet 2022 à destination des clubs.

L'animateur informe les membres de la Commission d'un message adressé par le Président du District (Gilles Rouffignat).

Le Président adresse ses plus vives et sincères félicitations au responsable du Pôle Compétitions et à l'ensemble des membres de la Commission pour le travail accompli lors de la préparation de la saison 2022/2023.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Homologation des poules D5 au titre de la saison 2022/2023

Après exploitation des desideratas des clubs et dans un souci d'équité, les membres de la Commission des compétitions séniors ont procédé à l'élaboration des poules (D5).

D5 - Poule A (10 clubs)

1	ABZAC 3/BRILLAC 2 3
2	BRIGUEUIL/LESTERPS 2
3	CHABANAIS 2
4	CHARENTE LIMOUSINE FC 4
5	CONFOLENTAIS FC 3
6	ETAGNAC US
7	FONTAFIE FC 3
8	HAUTE CHARENTE FC 2
9	SAULGOND ASC
10	TAPONNAT US

D5 - Poule B (11 clubs)

1	AIGRE AS 3
2	BEAUX PINS ES 2
3	BRIE AS 3
4	FONTENILLE FC
5	MONTIGNAC ES 2
6	NANTEUIL/VERTEUIL E. 2
7	ST FRAIGNE FC 2
8	TAIZE A.-LES ADJOTS 2
9	VARS AS
10	VERDILLE UAS 3
11	VILLEFAGNAN 2

D5 - Poule C (10 clubs)

1	CROUIN FC
2	GENTE LA 2
3	GOND PONTOUVRE AC 2
4	GUIMPS AL 2
5	JAVREZACAISE ES 2
6	NERCILLAC-REPARS. ES 2
7	ROULLET FC 3
8	SALLES D ANGLES AS 2
9	ST HILAIRE DE B. FC 2
10	ST MICHEL CS 3

D5 - Poule D (11 clubs)

1	ANG. ST MARTIN US 2
2	AUBETERRE 2
3	BOUEX US 2
4	CLAIX/BLANZAC 2
5	ENT GARAT/VILLEBOIS 2
6	HAUTE CHARENTE FC 3
7	MAYOTTE ASC
8	MONTMOREAU AJ 2
9	MORNAC 3
10	ST GERMAIN DE M. FC 2
11	ST SEVERIN-PALL. ENT 3

Décision 01 : Les membres de la Commission homologuent la constitution des poules D5

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

2° - Etude des desideratas des clubs

La Commission des compétitions « séniors » procède à l'étude et à la vérification des desideratas des clubs (Jumelages, alternances, demandes particulières).

A l'issue de ces travaux, la Commission des compétitions « séniors » procédera à l'élaboration des grilles de correspondance qui seront calquées sur celles de la L.F.N.A.

Le Calendrier des compétitions « séniors » sera établi le mardi 02 août 2022.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

3° - Information diverse

Néant

4° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club de l'ET.S Fléac du samedi 23 juillet 2022. - Demande de changement de poule – Avis défavorable de la Commission – un courrier sera adressé au club par le responsable du pôle compétitions.
- Courriel du club de l'US St Martin du samedi 23 juillet 2022. - Demande de changement de poule – Avis défavorable de la Commission – un courrier sera adressé au club par le responsable du pôle compétitions.
- Courriel du club de du CA St Même les Carrières du lundi 25 juillet 2022. - Demande de changement de poule – Avis défavorable de la Commission – un courrier sera adressé au club par le responsable du pôle compétitions.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 27/07/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°02 du 21/07/2022	Validé	-	-
1	Homologation des poules (D5) saison 2022/2023	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mardi 02 août 2022 à 10h00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.

L'animateur
Laurent Fouché



Le Secrétaire de séance
Philippe Brandy

